



SYDED
H A U T E - V I E N N E



tous écocitoyens !

N° 18 ←

le journal de nos déchets

Numéro spécial réduction "déchets verts"

→ édito du Président



« Chers éco-citoyens,

Ce nouveau numéro de votre journal est consacré à ce qui est communément appelé les déchets verts, lesquels désignent les végétaux issus de l'entretien et de l'exploitation de jardins ou d'espaces verts privés et publics : taille des haies, des arbustes et des arbres, tontes et feuilles.

Ces végétaux, notamment avec l'interdiction de brûlage des déchets verts pour les particuliers, la plupart d'entre nous a pris l'habitude de les apporter en déchèterie.

Or, face à une augmentation croissante année après année de la quantité de déchets verts déposés (+35% entre 2015 et 2018), nous avons atteint les 18 000 tonnes l'an passé pour un coût de traitement de 720 000 euros.

Ces coûts se répercutent au niveau du budget des collectivités et indirectement auprès des contribuables à travers la taxe ou la redevance sur les ordures ménagères.

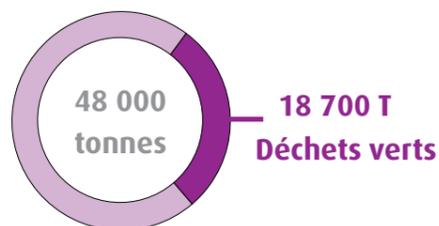
C'est pourquoi, j'ai proposé aux élus du SYDED de prendre des mesures préventives afin de maîtriser ce gisement.

L'effort de réduction se concentre sur ce flux car il représente maintenant près de 39 % des tonnages entrants en déchèterie, tout type de déchets confondus des ménages, alors que ces végétaux constituent une véritable ressource pour votre jardin en les transformant facilement sur place en matière fertilisante ou en paillage.

Cette décision forte s'inscrit ainsi logiquement dans le cadre des objectifs nationaux, en lien avec notre programme d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2010 et 2020.



Concrètement, cela va se traduire à partir du 1^{er} juillet prochain par la limitation, par foyer, par an, à 10 passages maximum et à un volume global d'apports cumulés de 10m³.



Total des apports réceptionnés en déchèterie en 2018

"nous avons atteint 18 000 tonnes de déchets verts l'an passé, pour un coût de traitement de 720 000 euros. Ces coûts se répercutent au niveau du budget des collectivités et indirectement auprès des contribuables"

Du changement en déchèterie
à partir du 1^{er} juillet 2019

concernant l'apport des "déchets verts" :

10 passages
par an par foyer

10 m³
par an maximum

Toutefois, en complément de la restriction, les élus ont souhaité vous accompagner dans le changement de vos habitudes en proposant des aides spécifiques au compostage et au broyage.

Au-delà de l'élargissement de la gamme des composteurs proposés à la vente à prix aidé, la principale nouveauté concerne l'octroi d'une aide financière pour la location et l'achat d'un broyeur.



En parallèle, je souhaite également rappeler que le SYDED travaille depuis plus de 15 ans avec les agriculteurs locaux pour du co-compostage à la ferme (mélange de fumier et de matières végétales qui produit du compost qui est ensuite épandu sur les cultures et les prairies).



Aujourd'hui et en complément, je souhaite aller plus loin avec certains agriculteurs ayant en projet ou déjà en activité une unité de méthanisation pour mettre en place de nouveaux partenariats.

Ce procédé vise à transformer des matières organiques, sous l'effet des bactéries présentes naturellement dans les matières telles que les déjections animales, en digestat pour l'épandage et en biogaz pouvant servir pour la production de chaleur, d'eau chaude ou encore d'électricité.

Je tiens enfin à rappeler que les apports de déchets verts par les collectivités et les entreprises restent payants.

Je compte sur votre compréhension et votre mobilisation collective. A chacun maintenant d'adapter son comportement, de s'impliquer et de s'engager dans une démarche plus vertueuse en faveur de l'environnement ».

Eco-citoyennement vôtre,

Alain Auzeméry,
Président du SYDED



Du changement en déchèteries : à compter du 1^{er} juillet 2019, les apports de végétaux en déchèterie seront

Vos déchets verts s'accumulent dans votre jardin : qu'il s'agisse de tontes de gazon, de branches, de feuilles mortes, de tailles de haies, des herbes indésirables... Découvrez dans ce dossier spécial les solutions pratiques et économiques pour aménager votre jardin, y réduire et y valoriser au maximum vos végétaux. La production de fertilisants naturels et un coût de gestion maîtrisé pour les collectivités et donc les contribuables. Votre jardin et l'environnement ne s'en

Je composte les déchets de cuisine et de jardin

Je réduis de 37% ma poubelle d'ordures ménagères en valorisant les déchets fermentescibles et donc ma quantité de déchets à incinérer.

Je ne vais plus aussi souvent en déchèterie pour jeter mes déchets verts et je peux produire un engrais gratuit et naturel qui permettra à mes plantes d'avoir tous les minéraux dont elles ont besoin.



Je peux composter mes déchets alimentaires, mes tontes, mes feuilles, mes branches broyées (et même mes coquilles d'œufs, mes boîtes d'œufs en carton, mes mouchoirs en papier, mon marc de café et mes sachets de thé).

J'adopte des poules

Adopter des poules, c'est valoriser les derniers restes alimentaires que je n'ai pas pu éviter. De plus elles me donnent entre 150 et 300 œufs frais par an (en fonction de la race).

2 poules produisent la quantité d'œufs nécessaires à une famille de 4 personnes.



Je pratique la tonte mulching

Lors de la tonte, mon herbe est broyée en fines particules grâce à la lame de ma tondeuse, pour être déposées sur le gazon et ainsi fertiliser mon sol.

Plusieurs avantages au mulching :

c'est écologique, le bac de ma tondeuse n'est pas à vider, il n'y a pas besoin d'ajouter d'engrais, le sol reste humide et je n'ai plus de végétaux à apporter en déchèterie. De plus c'est un réel gain de temps au moment de la tonte !

Pour un retour à la terre

Je jardine au naturel sans utiliser de pesticides



Depuis janvier 2019, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires. En utilisant des plantes couvre-sol, je n'ai plus besoin de désherber.

Et grâce au compostage ou au paillage, je peux me passer de pesticides dans mon jardin.

Et si j'habite en appartement ?



• Je peux faire du compostage seul(e) sur mon balcon grâce au lombricompostage.

Je commande au SYDED un lombricomposteur et il me forme à cette pratique.

• Je peux faire du compostage avec les autres habitants de mon immeuble ou de ma résidence.

Si j'en fais la demande au SYDED, il peut prendre contact avec mon bailleur, mettre en place le matériel et me former avec quelques autres habitants de mon immeuble.

Plus d'une quinzaine de résidences ODHAC sont déjà équipées de composteurs collectifs.

D'autres sites publics sont ouverts à tous :

- à Aix-sur-Vienne au café-librairie "Le temps de Vivre"
- à Bosmie l'Aiguille au Restaurant "La Table des Faubourgs"
- à Châlus devant la Maison des services, avenue F. Mitterrand
- à Eymoutiers, place de la République, au niveau du Jardin associatif du Monde allant vers... et au Champ de foire
- à Flavignac, rue Jean Rateau

Je suis aidé(e) par le SYDED pour



Pour le compostage :

Je vis dans une maison avec jardin, le SYDED me propose un composteur (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50% de réduction).

Je vis dans un appartement, le SYDED me propose la vente d'un composteur individuel. Une formation d'une heure me sera proposée et le matériel sera prêté.

Je vis dans une résidence, le SYDED m'accompagne pour la mise en place d'un composteur collectif. Le compostage est partagé au pied de mon immeuble.



Pour le broyage :

Si je souhaite acheter un broyeur :

Une aide financière du SYDED à hauteur de 30% du prix d'achat d'un broyeur (plafonnement à 200€, dans la limite d'un seul achat par ménage SYDED).

Une aide financière à hauteur de 50% du prix d'achat m'est proposée pour l'achat d'un broyeur (plafonnement à 400€) en cas d'achat mutualisé (par résidence).

Si je souhaite louer un broyeur :

Une aide financière du SYDED à hauteur de 100% du prix de location d'un broyeur (plafonnement à 100€, dans la limite d'une seule location par ménage SYDED).

Les gestes simples !

limités à 10 passages par an par usager et à 10 m³. Les souches ne seront également plus acceptées.

ables ou de fleurs fanées... Ne les considérez plus comme des déchets mais comme des ressources végétales !
De nombreux avantages à la clé : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, porteront que mieux !

Prendre soin de nos ressources végétales !



Pesticides

Interdit
sanitaires.
vre-sol,
erber.

en jardin !

Je broie mes tailles de haies et d'arbustes

Grâce au broyage, je n'ai plus à apporter mes tailles de haies et d'arbustes en déchèterie (je n'ai plus le droit de brûler mes tailles et mes haies à l'air libre depuis 2011).

J'utilise le broyat produit sous forme de paillage, ce qui protège et améliore la qualité de mon sol et limite la pousse des plantes indésirables.

Je peux aussi utiliser le broyat en mélange dans mon compost pour qu'il soit de meilleure qualité.



Je peux broyer mes branchages, feuilles et les tiges souples selon le type de broyeur dont je dispose.
Les végétaux souples et fins peuvent également être broyés avec une tondeuse.

Je choisis des espèces à croissance lente

Certains végétaux peuvent gagner jusqu'à 1 mètre par an !
Je privilégie les arbustes à croissance lente, tel que le houx commun, le lilas, l'aubépine monogyne ou encore le cornouiller sanguin, qui nécessiteront des tailles moins fréquentes et produiront moins de déchets.

Je paille mon jardin et mon potager avec mes pelouses et feuilles

C'est une technique simple qui consiste à déposer une couche de matière végétale aux pieds de mes plantes, mes arbustes et dans mon potager pour protéger et améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant le développement des herbes indésirables au jardin.



Pour réduire et valoriser mes végétaux !

propose la vente de composteurs
0% pris en charge par le SYDED)

de lombricomposteurs à prix aidé.
ne sera remis ensuite

la mise en place de mes projets de

at m'est proposée pour l'acquisition d'un
par foyer, et résidant sur le territoire du

proposée pour l'acquisition
3 foyers min. qui achètent ensemble)

location m'est proposée pour la location
location par foyer et par an, et résidant sur



« Dans ma famille de 6 personnes, j'essaie de faire attention au tri mais pour les végétaux, on n'est pas bon ! Je mets à la poubelle tous nos restes alimentaires et nos épluchures. Quant à mon mari, il va régulièrement à la déchèterie pour nos déchets de jardin. Je sais que c'est par facilité. On va essayer de changer tout ça ! »

Aurélie, 4 enfants, Châteauponsac



« Je peux faire jusqu'à 15 apports par an en déchèterie de branchages, feuilles, tontes... C'est décidé, je vais acheter un broyeur avec la participation du SYDED. Je pense que je n'irai quasiment plus à la déchèterie pour les végétaux, je pourrais les réutiliser dans mon jardin ! Des économies de temps et d'argent en perspectives ! »

Gilbert, jardin de 600m², St-Denis des Murs

Et si j'habite sur Val de Vienne :



Ma communauté de communes, en partenariat avec le SYDED, me propose le prêt de broyeur électrique.
Renseignements au 05.55.70.02.69

Retrouvez sur www.syded87.org :

- les formulaires de demande d'aide financière pour l'acquisition ou la location de broyeurs
- les bons de commande composteur

Une question ?

Je prends contact avec le SYDED au 05.55.12.12.87



Bon de commande composteurs

Commandez votre composteur à prix réduit !

Ma commande

Je bénéficie d'une offre de gratuité : oui non

J'envoie mon bon de commande, dûment complété, en indiquant les quantités souhaitées, à l'adresse suivante :
SYDED Haute-Vienne 19 rue Cruveilhier
BP 13114 - 87031 Limoges Cedex 1

Je joins un chèque de€ à l'ordre du Trésor Public.

Madame - Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP - Commune :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite recevoir des informations sur les événements et les formations organisés autour du compostage

Je souhaite que mes coordonnées ne soient utilisées que dans le cadre de ma commande

Date et signature :

Dates de commandes

Envoyez votre bon de commande avant le 15 septembre 2019

Modalités de livraison

Suite à la réception de votre bon de commande et du chèque correspondant, vous serez informé de la date et du lieu de retrait du matériel.

Celui-ci (hors lombricomposteur) sera livré sur le territoire de votre communauté de communes.

Livraison en novembre 2019

Lombricomposteurs : votre chèque ne sera encaissé et le matériel ne sera remis qu'à l'issue d'une formation d'1h au siège du SYDED.

	Descriptif du matériel	Prix unitaire	Quantité souhaitée	Prix
Composteurs en plastique 100% recyclé	340 L (4 pans) + bio seau offert Dimensions L x l x h : 76 x 76 x 85 cm ⇒ pour une famille de 2/3 personnes + 400 m² de jardin Poids: 15kg	22 € au lieu de 44 €
	560 L (5 pans) + bio seau offert Dimensions Ø x h : 109 x 87 cm ⇒ pour une famille de 3/5 personnes + 600 m² de jardin Poids: 17kg	29 € au lieu de 58 €
	800 L (6 pans) + bio seau offert Dimensions Ø x h : 129 x 85 cm ⇒ pour une famille de + de 5 personnes + 900 m² de jardin Poids: 32kg	43 € au lieu de 86 €
Composteurs en bois Douglas non traité	400 L + bio seau offert Dimensions L x l x h : 82 x 82 x 80 cm ⇒ pour une famille de 2/3 personnes + 500 m² de jardin Poids: 23kg	27 € au lieu de 54 €
	600 L + bio seau offert Dimensions L x l x h : 96 x 96 x 80 cm ⇒ pour une famille de 3/5 personnes + 700 m² de jardin Poids: 25kg	32 € au lieu de 64 €
	800 L + bio seau offert Dimensions L x l x h : 102 x 102 x 80 cm ⇒ pour une famille de + de 5 personnes + 900 m² de jardin Poids: 30 kg	41 € au lieu de 82 €
Aérateur	Outil facilitant le brassage du compost	8 € au lieu de 16 €
Bioseau	Seau permettant d'amener les déchets de la cuisine jusqu'au composteur Dimensions L x l x h : 25 x 20 x 30 cm	2 € au lieu de 4 €
Lombricomposteur	Composteur d'intérieur à étages pour composter sans jardin Dimensions Ø x h : 47 x 47 cm 3 plateaux de 16 litres	59 € au lieu de 118 €
PRIX TOTAL			€

Offres de gratuité

Je peux bénéficier d'un composteur plastique 340 litres ainsi que d'un bio seau (par foyer, dans la limite des stocks disponibles)

Si j'habite sur :

La Communauté de Communes Ouest Limousin :

Champsac, Cognac-la-Forêt, Champagnac-la-Rivière, Cussac, Gorre, La Chapelle-Montbrandeix, Maisonnais-sur-Tardoire, Marval, Pensol, Oradour-sur-Vayres, Ste-Marie-de-Vaux, St-Auvent, St-Bazile, St-Cyr, St-Laurent-sur-Gorre, St-Mathieu.

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :

Chaillac-sur-Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les-Salles-Lavauguyon, Oradour-sur-Glane, Rochechouart, Saillat-sur-Vienne, St-Junien, St-Brice-sur-Vienne, St-Martin-de-Jussac, St-Victorien, Vayres, Videix.

Je peux bénéficier de l'offre si je fais partie des 200 premières commandes

Pour bénéficier d'une offre de gratuité, je joins à mon bon de commande dûment rempli un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Mon matériel gratuit me sera remis à la suite d'une formation dont la date, le lieu et l'horaire me seront communiqués par courriel.

Focus sur les textiles

avec **ECO TLC**

Vous pouvez déposer vos vêtements et autres textiles dans une des 150 bornes textiles Relais 23 du territoire SYDED :

Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : www.lafibredutri.fr/je-depose

Comment bien trier ?



Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.



Où déposer ses TLC ?

Dans un des Points d'Appert Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr



*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux



CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Focus sur le mobilier

avec **écomobilier**

Eco-mobilier est l'éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Grâce à cette filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), tous les meubles ou parties de meubles usagés sont valorisés.

Toutefois, la priorité reste au réemploi quand le mobilier est encore en état.

NOUVEAUTÉ !
La benne mobilier s'agrandit...
couettes, oreillers, coussins, surmatelas, traversins, sacs de couchage peuvent y être déposés



Pour plus d'informations www.eco-mobilier.fr

Focus sur les zones Donnez -Prenez

10 nouvelles zones ont été déployées sur 10 déchèteries du territoire, dédiées actuellement aux cageots et palettes.

Bessines sur Gartempe, Eymoutiers, Magnac Laval, Nexon, Pierre-Buffière, Rochechouart, Saint Cyr, Saint Martin le Vieux, St Germain les Belles et St Yrieix la Perche.

